

Vevey, le 22 octobre 2015

Du changement et un guide pratique **pour se parquer en ville de Vevey**

Mesdames et Messieurs,

De nouvelles mesures de stationnement seront introduites dès lundi 26 octobre à Vevey. Un tout-ménage les présentant va être distribué aux citoyens ainsi qu'aux entreprises. L'objectif est de permettre aux automobilistes de trouver une solution adéquate de parcage, qu'ils soient habitants, pendulaires ou visiteurs tout en tenant compte de la nécessité de maîtriser les flux de voitures qui gagnent la ville et d'encourager la mobilité douce.

Définir une stratégie de stationnement des automobiles, c'est jongler avec les attentes de différents types de population : les habitants, les pendulaires, les clients des commerces, les touristes. En l'état, pas moins de 4'500 places de parcs au total (en surface et souterraines) existent sur le territoire communal pour quelque 19'000 habitants et 12'000 emplois.

Volontariste dans le développement de la mobilité douce, la Municipalité n'oublie cependant pas les automobilistes. La politique de parcage en ville évolue au même titre que l'habitat ou le monde de l'économie. Depuis le début de cette année, une réflexion en vue d'ajustements de cette politique de stationnement a été menée par les services concernés, en particulier la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU). Des partenaires externes ont été associés tels que la Société industrielle et commerciale (SIC).

La stratégie vise à privilégier dans l'hyper-centre les places pour les habitants et celles de courte durée pour l'accès aux commerces puis, en s'éloignant, de proposer des places adaptées aux pendulaires et aux visiteurs. Différentes options s'offrent à ces derniers pour des parcsages de longue durée comme des macarons ou des cartes à gratter.

Point névralgique, la place du Marché va connaître dès ce 26 octobre un changement de régime. Cet emplacement pouvant accueillir 443 véhicules (hors jours de marché) a fait l'objet d'une concertation entre la Municipalité, la SIC et l'Association des commerçants de Vevey (ACV), ceci tenant compte des nombreux commerces à proximité. D'entente avec ces partenaires, il a été décidé, à compter de ce lundi 26 octobre, de faire passer la durée maximale de stationnement à 3h (au lieu de 2h), ceci de 8h à 18h. Les deux premières heures sont à fr. 1.30/h, la troisième est à fr. 2.-. La gratuité sur la pause de midi est supprimée. En soirée, la durée max. est maintenue à 4h à fr. 0.70/heure.

Les horodateurs en fonction sur la place du marché ont fait l'objet de nombreuses critiques. Il en a été tenu compte. L'utilisation du clavier a été simplifiée. La fonction « rabais » engendrant de la confusion a été enlevée, la luminosité augmentée tant à proximité que sur le clavier et l'écran.

Les différentes possibilités de parcage sont expliquées à travers un guide pratique distribué ces prochains jours en tout-ménage tant auprès des citoyens que des entreprises. Il présente aussi des astuces pour ne pas avoir à prendre systématiquement sa voiture.

Une page spéciale sur le site internet de la Ville traite de cette problématique : www.vevey.ch/stationnement